



## COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026 DELIBERATION DCS26\_03\_06\_07

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, 1<sup>er</sup> vice président du Syndicat et président de séance, pendant le vote du CFU :

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 14

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 26 février 2026

## **OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU**

**Annexes : CFU 2025 vdef .xml et autres documents : état des RAR 2025 dépense + état des RAR 2025 recette + état RAR 2025 liste des dépenses non mandatées + page de signature du CFU + note de présentation synthétique**

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SEA, Thierry GALLARD n'a pas participé ni au débat ni au vote. La Présidence de séance a été confiée à Jean-Philippe GUILLEUX, 1er vice-Président, après accord de l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Financier Unique au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Déjà présenté sous la forme d'un CFU l'année passée, Le compte financier unique 2025 définitif du SEA, document commun à l'ordonnateur et au comptable public, est présenté aux délégués.

M. GUILLEUX propose d'adopter le CFU présentant les résultats suivants :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2025	13 845 403.03	11 596 684.16	25 442 087.19
Recettes 2025	13 623 310.48	17 596 524.60	31 219 835.08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>- 222 092.55</b>	<b>5 999 840.44</b>	<b>5 777 747.89</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 623 224.12	3 874 199.99	3 250 975.87
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>- 845 316.67</b>	<b>9 874 040.43</b>	<b>9 028 723.76</b>
BALANCE DES RESTES A REALISER	-2 204 303.70		-2 204 303.70
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2025	-3 049 620.37	9 874 040.43	6 824 420.06

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **Arrête les comptes du SEA selon les montants indiqués ci-dessus,**
- **Adopte le Compte Financier Unique 2025 du SEA,**
- **Charge le Président de signer le CFU 2025 et d'autoriser sa transmission dématérialisée aux services Préfectoraux.**

**Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260306-CFU\_2025-BF

